



PARC ÉOLIEN DE 60MW A GHOUBET

1 LOCALISATION DE PROJET

Le site du projet, d'une superficie de 395 hectares, est situé à environ un kilomètre à l'ouest du lac Ghoubet, à l'intersection des routes N9 et N10, dans la région d'Arta à Djibouti.

Le projet fournira une capacité de production totale de 60 MW, grâce à un maximum de 15 éoliennes, chacune ayant une capacité de 4,8 MW. L'électricité produite sera acheminée via des lignes collectrices aériennes ou des câbles enterrés vers une sous-station située sur le site du projet. Une ligne de transmission aérienne, d'une longueur maximale de 5 km, reliera la sous-station du parc éolien à la sous-station prévue de Ghoubet (qui ne fait pas partie de ce projet) et au réseau national.

Les localités les plus proches sont la communauté de Lac Assal (primaire), située à 600 m au sud du site du projet, la communauté de Lac Assal (secondaire), située à 600 m du site du projet, la communauté secondaire de Lac Assal, à 500 m au nord du site du projet, et la communauté tertiaire de Lac Assal, à 1 km du site du projet. Assal (tertiaire) à 1,5 km à l'ouest du site du projet.

AUTORITE CONTRACTANTE

Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles (MERN) et Électricité de Djibouti (EDD)

PARTENAIRE PRIVÉ

Consortium de :

1. Africa Finance Corporation
2. Great Horn Investment Holding SAS (GHIH)
3. Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V (FMO)
4. Climate Investor One (CIO)

SOCIÉTÉ DE PROJET

Red Sea Power Limited SAS



2 CONTEXTE

Djibouti étant un pôle géostratégique pour les échanges internationaux, notre pays connaît une croissance rapide depuis plusieurs années. L'électricité de Djibouti étant l'une des plus chères au monde, le gouvernement a décidé de recourir au PPP afin de répondre aux besoins croissants de sa population. La construction d'une centrale Eolienne va couvrir aux besoins en électricité de Djibouti ville mais aussi des 5 régions.

3 DESCRIPTION

Red Sea Power Holdings Limited SAS est responsable du développement, de la conception et du financement de la construction d'une centrale éolienne à Djibouti, d'une capacité totale de production d'électricité d'environ 58,9 MW.

EDD, l'autorité publique, est autorisée à acheter, transmettre, distribuer et fournir l'électricité produite par la Société de Projet, à Djibouti. La Société de Projet a le droit de développer, concevoir, construire, posséder et exploiter l'actif pendant au moins vingt-cinq (25) ans avant de transférer le parc éolien et les installations et équipements de transmission associés, à EDD gratuitement et en bon état de fonctionnement.

4 RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet répondra aux besoins croissants de Djibouti en électricité bon marché et fiable. Il donnera une impulsion au secteur industriel djiboutien et contribuera à la croissance et au développement du pays.

5 STRUCTURATION DU PROJET EN PPP

En début d'année 2019, l'Autorité Contractante a reçu une offre spontanée présentée par le consortium de développement pour un projet de développement, financement et construction d'une centrale éolienne de 60 MW à Goubet en vertu de l'article 33 de la Loi n°186/AN/17/7ème L (« Loi PPP »).

Une Offre Spontanée est décrite par la Loi PPP comme une proposition adressée par un opérateur économique de sa propre initiative à une Autorité Contractante en vue de conclure un PPP et répondant à certaines conditions. À cet égard, l'opérateur économique doit remplir les conditions particulières, qui comprennent,

(1) un projet innovant, (2) le financement du projet robuste et principalement privé supérieur, (3) des engagements de performance de l'opérateur et (4) un projet qui induit des emplois et qui prévoit un niveau de sous-traitance des opérateurs nationaux.

Suite à cette offre spontanée, l'Autorité Contractante a procédé à une analyse détaillée et a préparé un rapport d'évaluation préalable contenant une étude des aspects techniques, environnementaux et financiers du projet. Une analyse approfondie des risques afin d'identifier, de répartir et d'atténuer les risques du projet, a également été réalisée.

Ledit rapport a été transféré à la DGPPP qui a donné son avis en considérant que le projet était un cas approprié pour être développé en tant que PPP. Par la suite, le Conseil des ministres a approuvé les conclusions du rapport d'évaluation préalable, autorisant ainsi l'Autorité Contractante à négocier le contrat de PPP avec le porteur du projet.

Afin de finaliser le contrat, le porteur du projet a transféré les principaux termes et conditions du contrat PPP à l'Autorité Contractante qui a ensuite préparé un projet de contrat afin d'entamer des négociations. Lesdites négociations ont abouti à la constitution par le porteur du projet d'une société du projet sous le nom de Red Sea Power Limited SAS, qui, avec Djibouti Wind Company Limited (société mère), a conclu un contrat de concession avec l'autorité contractante. Ce contrat a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre et le développement du Projet. Le contrat prévoit également qu'en contrepartie des engagements et accords pris par la Société du Projet, l'Etat s'engage à fournir certaines incitations et aides dans les conditions prévues par ce contrat de concession.

Le Contrat de Concession a été approuvé par le Conseil des Ministres par le **Décret N° 2019-280/PR/MERN de 05/11/2019.**

Le 19 mai 2019, un contrat d'achat et de vente d'électricité (PPA) a été signé entre EDD et Red Sea Power Limited SAS. Le PPA fixe les modalités d'achat d'électricité par EDD auprès du centre Eolien et les modalités de paiement.

En application de l'article 31 de la loi n° 107 relative aux lois de finances et conformément aux dispositions de la convention de concession susvisée et du contrat d'achat d'électricité conclus dans le cadre du projet de construction d'un parc éolien à Djibouti dans la localité de Goubet, une garantie de l'Etat a été accordée sous forme d'un engagement codébiteur pour couvrir les obligations financières contractées par EDD auprès de Red Sea Power Limited SAS, dans les conditions prévues par le Décret N° 2019-238/PR/MEFI.

Le projet est actuellement en cours de réalisation et se trouve en phase de construction.